

BLV Mag

n° 200

Avril 2021



DOSSIER

RETOUR DE LA NATURE
DANS NOTRE VILLE

Sommaire



4 **La rétro du mois**
Les temps forts en image

6 **Le dossier**
Retour de la nature
dans notre ville

10 **La ville s'engage**
Logement

11 **Vie d'asso**
Partageons

12 **Le portrait**
Alma Glayse

14 **Tribunes**
Libre expression

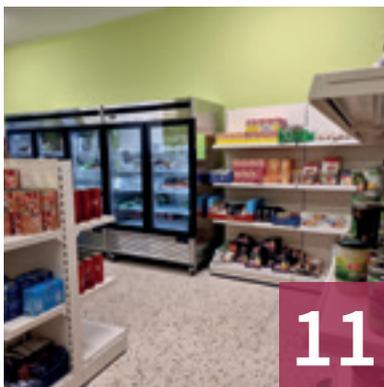
15 **La rubrique historique
et l'état-civil**



La photo du mois — à vos clichés !



Chaque mois, l'équipe de rédaction du BLV Mag sélectionne un cliché trouvé sur le réseau social Instagram avec le hashtag **#bourglesvalence**



Le mot du Maire

“ Imaginer la ville de demain dans une période tourmentée comme celle que nous vivons est une mission complexe mais nécessaire que mène la municipalité avec beaucoup de détermination. ”



Marlène Mourier
Maire de Bourg-lès-Valence

Comme vous pourrez le constater dans ce numéro du BLV Mag, nous sommes mobilisés pour améliorer constamment votre cadre de vie.

À l'Île-Parc Girodet, des agents municipaux impliqués, que je remercie, ont pris place pour rendre cet espace de nature toujours plus accueillant. En cœur de ville avec un plan ambitieux de rénovation de façades qui permet à chacun de réinventer l'aspect extérieur de son habitation. Ou encore en concevant des bâtiments innovants

comme le futur immeuble Axe 7 en centre ville, conforme aux nouvelles normes énergétiques, qui accueillera prochainement un centre de santé polyvalent.

Toutes ces mesures, nous les prenons pour bâtir durablement le Bourg-lès-Valence de la décennie à venir. Nous le faisons avec une conviction forte : celle qui consiste à penser que nos actions immédiates auront des répercussions positives pour un avenir durable. Nous le faisons aussi avec vous et pour vous, pour notre ville.



BLV Mag • Directeur de la publication : Marlène Mourier • Direction de la communication : Charly Mathey • Maquette et mise en page : Agence Giesbert & Mandin • Crédit photos : Yannis Buliard ; Charly Mathey ; Yoann Prin • Impression : Graphot • Tirage : 10 500 exemplaires. Imprimé sur papier issu de sources responsables FSC • Dépôt légal : à parution • Date de parution : avril 2021 • Distribution : Distribal.

La rétro du mois — les temps forts en image



25 février

▲ DON DU SANG

L'Établissement Français du Sang (EFS) organise régulièrement des collectes de dons du sang en salle des mariages de l'Hôtel de Ville. Prenez une heure de votre temps pour sauver trois vies les 27 avril, 24 juin, 25 août, 28 octobre et 28 décembre prochains !



3 mars

▲ AMÉNAGEMENT DE LA VIARHÔNA

Les travaux de la ViaRhôna sur le quai Thannaron sont en cours. De l'Île-Parc Girodet au Vieux-Bourg, en passant par la future passerelle, l'aménagement du nouvel itinéraire cyclable sera une formidable opportunité touristique pour découvrir les multiples richesses du territoire bourcain.

4 mars

À LA DÉCOUVERTE DE LA BIODIVERSITÉ

Grâce au partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), la Ville s'engage dans une démarche de sensibilisation à la préservation de la nature.

Cette action permet aux jeunes Bourcains de découvrir la biodiversité. Début mars, ce sont les élèves de CP de l'école de l'Armailler qui ont participé à l'installation de trois nichoirs sur les berges de l'Île-Parc Girodet.





10 mars

TRAVAUX DU TALUS DES BRUYÈRES

Dans le but de stabiliser le talus des Bruyères, rue Roger Salengro, et d'éviter son affaissement, la Ville a engagé des travaux de confortement. Achevé début avril, ce chantier contribue aussi à la renaturation et à la préservation de la biodiversité grâce à des plantations de végétaux : arbres, plantes grimpantes et vivaces...

12 mars

AIDE HUMANITAIRE EN DIRECTION DES RÉFUGIÉS D'ARMÉNIE

Un 3^e container de 40 tonnes de dons récoltés, à destination des populations victimes de la guerre en Artsakh, a pris la direction de Talin, ville arménienne jumelée avec Bourg-lès-Valence.

Plus que jamais, Bourg-lès-Valence est une ville solidaire et généreuse envers ses amis artsakhiotes.



22 mars

PERMANENCES DE MADAME LE MAIRE EN VISIOCONFÉRENCE

La situation sanitaire actuelle ne permettant pas à Madame le Maire de recevoir les Bourcain(e)s dans le cadre de ses permanences hebdomadaires en Mairie et, consciente du manque cruel de lien social dans ce contexte, Madame le Maire propose un nouveau format de rendez-vous aux Bourcain(e)s pour leur venir en aide pour des problèmes d'emploi, de logement, de vie quotidienne... les permanences en visioconférence. Pour s'inscrire, contacter le secrétariat du Maire : 04 75 79 45 02 ou secretariat.maire@bourg-les-valence.fr





Développer une ville plus verte

Depuis la mise en place du Plan Local d'Urbanisme (PLU) initié en 2015, la Ville s'est engagée pour être un modèle de développement durable.

Pour favoriser le développement durable sur le territoire, il est important de développer la biodiversité et de protéger les réservoirs qui la composent (bois des Chanalets, vallon de la Barberolle), en renforçant les continuités écologiques pour le déplacement de la faune. Il convient également de gérer durablement

la ressource en eau, en protégeant le captage des Combeaux de toute urbanisation et privilégier une gestion économe de l'eau dans les opérations d'aménagement. Pour limiter les consommations d'énergies, il est nécessaire de réduire les déplacements automobiles et d'inciter la conception d'opérations



©Atelier d'Architecture Hervé Tezier

immobilières plus écologiques et durables. Ce sera le cas pour le futur immeuble « Axe 7 » situé en centre-ville qui accueillera, au rez-de-chaussée, un centre de santé polyvalent.

Pour toute nouvelle opération immobilière, le service urbanisme étudie attentivement la qualité architecturale et l'intégration du projet dans son environnement bâti (orientation, façade,

végétalisation, flux et accès...). Un travail collaboratif se met en place avec l'architecte conseil, les services de la Ville et le promoteur. Le projet est ensuite présenté aux élus avant le dépôt du permis de construire.

Pour chaque nouvelle construction, il est obligatoire de respecter le coefficient de biotope instauré par la municipalité par l'introduction d'espaces verts selon le nombre de m² bâti. Stop à la bétonisation !



Les agents de l'Île - Parc Girodet

Depuis septembre 2020, six agents spécialement dédiés s'occupent de l'entretien de l'Île-Parc Girodet.

L'Île-Parc Girodet, avec ses 2 500 arbres aux diverses essences et plus de 10 000 arbustes, c'est un écrin de verdure de 12 hectares qu'il faut entretenir et nettoyer quotidiennement. La mise en place d'une équipe dédiée était donc une priorité.

Ce sont 6 agents qui travaillent sur le site 7 jours sur 7, à tour de rôle. Sous la responsabilité de David Wolf, 4 d'entre eux sont affectés à l'entretien des espaces verts et 2 à l'environnement et à la propreté du site.

Ils veillent aussi à guider et à renseigner les nombreux usagers. Avec bienveillance, ils interviennent régulièrement auprès des visiteurs pour faire respecter le règlement intérieur et les règles du bien-vivre ensemble.

Ils ont également un rôle pédagogique auprès des écoles de la ville, en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux. C'était le cas dernièrement lors de l'installation de nichoirs avec les élèves de l'école de l'Armailler.

L'opération façades renouvelée pour une ville haute en couleurs

Valoriser le patrimoine de Bourg-lès-Valence.

Pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver et valoriser le patrimoine bâti, l'opération façades est renouvelée pour la période 2021-2023.

L'opération façades concerne les bâtiments d'habitation et les façades visibles du domaine public construits avant 1945 et situés : quais du Vieux-Bourg, rues Vérot et Ponsoye, avenue Marc Urtin, Jean Jaurès et Chony (rues Roger Salengro et des Chalets).

Une aide financière de 30 à 50% du montant TTC des travaux de ravalement des façades peut être octroyée.

Pour savoir si votre logement est éligible et connaître les aides supplémentaires possibles, prenez rendez-vous avec le conseiller en architecture et patrimoine de la Ville.

En savoir +

Renseignements et prise de rendez-vous auprès de la Direction de l'aménagement urbain :

☎ 04 75 79 45 60

✉ dau@bourg-les-valence.fr



Opération façades 2021-2023

Pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver et valoriser le patrimoine bâti

> Les immeubles éligibles

- les habitations privées situées dans les quartiers : Vieux Bourg, avenues Marc Urtin, Jean Jaurès, rues Vérot et Ponsoye, une partie du quartier de Chony
- les bâtiments construits avant 1945
- les façades visibles du domaine public

> Les aides financières

- 30 % du montant TTC des travaux pour les façades visibles du domaine public, y compris peintures des volets, passes de toit, pénéloles. L'aide est plafonnée à 8 000 € TTC par opération.
- 50 % du montant TTC des travaux pour la réfection des façades alignées sur les quais Libération, Barjon, Thannaron, Saint Nicolas et la rue Pompéry. L'aide est plafonnée à 15 000 € TTC par opération.

> Des aides supplémentaires possibles

- Remplacement des zingueries : 5€ par mètre linéaire aide plafonnée à 300 € par opération
- Reprise à neuf des éléments architecturaux d'intérêt : 2000€ aide plafonnée à 30 % du coût TTC

> Les démarches

- 1- Prendre rendez-vous avec le conseiller en architecture et patrimoine au 04 75 79 45 60
- 2- Déposer une déclaration préalable de travaux
- 3- Choisir un artisan et établir les devis conformément aux préconisations
- 4- Déposer une demande de subvention entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2023
- 5- Réaliser un échantillon sur la façade (50cm*50cm) à faire valider par le conseiller
- 6- Réaliser les travaux par une entreprise dans un délai de 24 mois de la déclaration préalable
- 7 - Transmettre la déclaration d'achèvement de travaux et les factures détaillées et acquittées
- 8- Visite de conformité du conseiller en architecture et patrimoine
- 9- Versement de la subvention

> Les dispositifs complémentaires de Valence Romans Agglo pour rénover ou adapter votre logement

- Prenez rendez-vous avec un conseiller au 0 800 300 915 (appel gratuit) qui se déplace chez vous
- Prenez rendez-vous à la Maison de l'Habitat - 44 rue Faventines à Valence (remontrons le mercredi de 13h30 à 15h30) 04 75 72 00 90 ou renov-habitat-durable@valenceromansagglo.fr

La ville s'engage — pour le logement



Obtenir un logement locatif abordable à Bourg-lès-Valence

Le service Logement de la Ville accompagne, informe, conseille et oriente les personnes dans leurs démarches liées à l'habitat.

Comment faire votre demande de logement ?

Écrire à Madame le Maire ou contacter le service Logement, situé dans les locaux du CCAS (place Élie Cester, quartier de l'Allet). Nos agents sont à votre écoute et facilitent votre mise en relation avec les bailleurs sociaux. Contact : 04 75 79 45 57.

Sur internet : www.demande-logement-social.gouv.fr, remplissez le formulaire et transmettez tous les justificatifs nécessaires pour l'étude de votre situation. Une fois votre demande validée, un numéro unique régional vous est attribué.

Vous êtes senior et/ou une personne en situation de handicap ?

Les résidences du Moulin des Près, des Camélias et des Bleuets disposent de logement adaptés à la mobilité. Elles offrent les avantages de l'habitat individuel et la sécurité de l'habitat collectif. Pour satisfaire une demande croissante, une diversité d'habitats inclusifs s'est développée à Bourg-lès-Valence.

Comment est attribué un logement ?

La Ville participe aux commissions d'attributions organisées par les différents bailleurs sociaux mais n'est pas décisionnaire des attributions.

Vous êtes locataire, propriétaire ou vous envisagez d'accéder à la propriété ?

Partenaires du service Logement, les conseillers juristes, financiers et techniques de l'ADIL 26 répondent à toutes vos questions relatives aux ressources, charges et dépenses, contrats de prêt...

En savoir +

Renseignements et informations :

☎ 04 75 79 45 57

✉ service.logement@bourg-les-valence.fr



“ *Permettre l'accès au logement pour tous est un axe majeur de notre municipalité, en parfaite collaboration avec les bailleurs sociaux. La conduite de la politique de l'habitat est inscrite dans un projet de développement durable. Nous souhaitons que chaque Bourcaine et chaque Bourcain puissent être logés dignement et confortablement, avec un loyer modéré.* ”

Sophie Tanchon Conseillère municipale en charge du logement



L'association Partageons gère l'épicerie sociale et solidaire de la Ville aux côtés du CCAS



Créée en 1999, l'épicerie sociale et solidaire fonctionne grâce à l'association Partageons et le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Christian Armand, Président de l'association Partageons et Catherine Siragusa, employée du CCAS représentent ces deux entités.

Une mise en commun utile

L'épicerie est située avenue Jean Moulin. Quatre jours par semaine et à tour de rôle, l'association Partageons et le CCAS y organisent des permanences. Les produits mis en commun, les bénévoles remplissent tous les lundis les étagères et frigos de l'épicerie grâce à la banque alimentaire.

Cette mise en commun est plutôt inédite, entre un organisme social et une association d'entraide et d'urgence. Christian Armand précise : « *L'accès et les tarifs sont les mêmes, qu'on vienne via notre association ou via le CCAS. Il y a peu d'épiceries sociales qui fonctionnent ainsi, avec un partage entre la Ville et une association. C'est une très bonne chose et cela nous permet de mutualiser nos moyens et d'avoir un roulement qui fonctionne très bien entre nos bénévoles et les employés de la Ville.* »

Une cinquantaine de familles accueillies par semaine

Les 100 m² de l'épicerie accueillent les plus démunis qui peuvent ainsi se nourrir et avoir une alimentation équilibrée. Quant à « *l'impact Covid* », selon Christian Armand, durant la crise sanitaire, le nombre de personnes est pratiquement resté le même depuis un an, avec le constat que des personnes âgées et retraitées se trouvent plus en difficulté.

Des produits vendus à seulement 10% ou 25% de leur valeur

Cela permet aux bénéficiaires de pouvoir consommer des produits que leur situation précaire ne leur permettrait pas d'acheter.

Des travaux de rénovation

Les services de la Ville ont procédé récemment à des travaux d'électricité, de plomberie et de réfection de l'épicerie (salle d'accueil par exemple). La mise en peinture du lieu a permis d'égayer un peu cet endroit pour accueillir dans de bonnes conditions les personnes nécessiteuses.

Dans le cadre du mécénat, des partenaires comme la CELDA (Caisse d'Épargne Loire-Drôme-Ardèche) ont octroyé 7900 € pour le changement de deux vitrines réfrigérées, d'un ordinateur, d'un écran, d'une imprimante et des étagères.

En savoir +

Renseignements et inscriptions :

☎ 04 75 43 48 42 (Partageons) 
04 75 79 46 53 (CCAS)
✉ accueilccas@bourg-les-valence.fr

Le portrait — Alma Glayse

Écrivaine en herbe

Lauréate du concours de nouvelles 15-20 ans organisé par Valence Romans Agglo, Alma Glayse a reçu le prix « Coup de cœur » pour sa nouvelle intitulée « Grand Maman ».

À tout juste 17 ans, Alma Glayse est étudiante en 1^{ère} année de LEA Anglais-Japonais à l'Université Stendhal de Grenoble.

Originaire de Bourg-lès-Valence, Alma a effectué toute sa scolarité primaire à l'école Barthelon puis au collège Gérard Gaud et enfin au lycée des Trois Sources où elle a brillamment obtenu son baccalauréat scientifique l'an dernier.

Passionnée de lecture et d'écriture, elle rédige ses premières nouvelles à l'âge de 15 ans. C'est à ce moment-là qu'elle participe à son premier concours de nouvelles organisé par Valence Romans Agglo.

Déjà lauréate du prix « *Coup de cœur* », elle décide de s'inscrire cette année au concours de nouvelles 15-20 ans qui s'est déroulé à la médiathèque Simone de Beauvoir à Romans. Le jury du concours est composé

de professionnels, bibliothécaires, documentalistes, enseignants et lauréats de la précédente édition.

Une nouvelle est un récit court dont l'intrigue est simple et de brève durée. C'est une œuvre littéraire imaginaire même si son auteur s'inspire de faits réels. La nouvelle doit captiver le lecteur par des figures de style et des formules narratives. C'est un exercice de littérature complexe qui implique une bonne maîtrise de la langue française, de la grammaire et de la syntaxe.

Elle se conclut généralement sur une fin surprenante et rapide : la chute.

Pour ce concours, la seule obligation était d'inclure la phrase « *la peur m'envahit* ». Alma évoque, dans sa nouvelle « *Grand maman* », l'enterrement d'une grand-mère (on ne sait pas si c'est la sienne) en pleine pandémie, avec tout ce que cela comporte. Une nouvelle auréolée du prix « Coup de cœur », pour ce récit captivant et rempli d'émotion.



“ Lorsque je rédige une nouvelle, je cherche une idée avec un thème puis je choisis une chute, en rapport avec les consignes demandées par le jury. Puis, je réfléchis pour trouver un double sens et je veux surtout être crédible, en laissant quand même au lecteur sa propre interprétation. ”

Alma souhaite devenir traductrice de japonais, un pays et une culture qu'elle affectionne particulièrement, surtout depuis qu'elle s'est rendue au Japon.

En attendant, elle poursuit ses études dans le contexte actuel compliqué. « *La situation n'est vraiment pas drôle avec des cours uniquement en distanciel et en visio. Pour une première année à l'université, c'est*

particulier pour moi mais je me suis adaptée et j'espère pouvoir profiter de la vie étudiante au plus tôt. »

Dans cette situation particulière, Alma Glayse continue à écrire et souhaite participer à d'autres concours. Elle a d'ailleurs pour objectif de faire sa prochaine nouvelle en anglais, en rapport avec ses études.

Expression du groupe majoritaire "ENGAGÉE"

La crise sanitaire, économique et sociale que nous vivons impacte lourdement notre quotidien. Nous restons proches et à l'écoute de nos concitoyens notamment par le biais de permanences en visioconférence qui permettent de garder ce lien fort entre nous et traiter ainsi les problèmes auxquels vous vous trouvez confronté.

Malgré le contexte actuel, sans relâche, nous travaillons et avançons concrètement sur la mise en œuvre de notre plan de mandat.

Avec détermination, nous progressons sur les grands chantiers de transformation de la ville, comme en

atteste le dossier de ce numéro du BLV Mag. Anticiper, comprendre et mettre en place des mesures qui répondent aux enjeux climatiques, économiques et sociaux sont clairement nos priorités.

Avec ambition et envie, nous imaginons aussi la saison estivale à venir, en espérant que les conditions sanitaires nous permettront de nous retrouver pour des événements adaptés en plein air.

Nous sommes pleinement mobilisés et convaincus que Bourg-lès-Valence dispose des atouts nécessaires pour être encore plus agréable demain qu'aujourd'hui.

Marlène Mourier - Eliane Guillon - Aurélien Esprit - Dominique Gential - Geneviève Audibert - Grégoire Tafankejian - Audrey Renaud - Florian Reverdy - Danièle Payan - Philippe Gilles - Thierry Belle - Sophie Tanchon - Tanguy Gerland - Vincent Fugier - Agnès Lapeyre - Marhez Sellami - Stéphanie Marillat - Paolino Tola - Rachel Vaque - Manuel Jamakorzian - Chantal Billiet - Mamadou Diallo - Rosaline Aslanian-Habard - Alexandre Baillet

Expression du groupe d'Opposition "Ensemble pour Bourg-lès-Valence"

Ecologie, déplacements : les grands oubliés pour 2021

Les priorités des habitants portent sur la santé et la protection de l'environnement. Depuis 7 ans, ces domaines ne sont pas prioritaires pour la municipalité. Nous proposons :

1) un grand plan d'isolation des bâtiments publics pour éviter le gaspillage d'énergie

2) une liaison vélo et piétonne entre Girodet et l'Épervière au lieu d'une passerelle sur l'autoroute

3) une meilleure offre de transports et le renfort des mobilités douces

Wilfrid Pailhès - Christiane Ranc - Alexandre Pothain - Brigitte Bajard - Frédéric Tremblay - Maria Carlomagno - Denis Cluzel - Marie-Hélène Miramont

/ La vie du Conseil municipal



Robert Tafankejian nouveau délégué au jumelage

Robert Tafankejian, Adjoint au Maire délégué aux relations internationales, à la francophonie et à la coopération européenne, portera désormais la délégation jumelage, suite au décès d'Olimpia Blasco, conseillère municipale, qui en avait la responsabilité.

/ État civil

— NAISSANCES —

Céline Atanane
Liam Foriel

Ava Aucourt Tomljanovic
Lola Secret

— MARIAGES —

Didier Codol et Carole Large
Mickaël Orion et Claire Reynaud

Boudjemaa Amine et Denis Nathalie

— DÉCÈS —

Alain Gerfaud
Léa Hembise
André Sartre
Marcel Fayolle
Claude Thon
Arlette Bonnemayre née Auguste

Jean-Pierre Bovet
Philippe Eymard
Leulmi Messikh
Yvette Scornet
Colette Bourguignon née Rollier

/ Infos pratiques



Attention aux chenilles processionnaires !

Dangereuses pour les animaux domestiques, leurs poils urticants se révèlent nocifs aussi pour l'homme.

Des solutions écologiques et biologiques, comme les éco-pièges ou l'installation de nichoirs à mésanges, sont préconisées.

Renseignements et infos utiles :
www.chenilleprocessionnaire.com

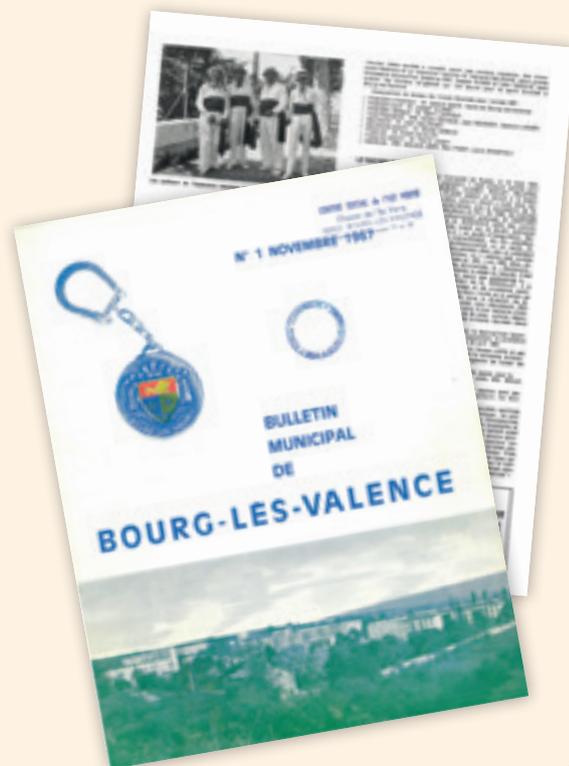
/ Rubrique Histoire — le BLV Mag fête sa 200^e !

Du « Bulletin municipal de Bourg-lès-Valence » n°1 au « BLV Mag » n°200 !

Novembre 1967, Gérard Gaud entame son premier mandat de Maire et décide faire paraître un bulletin municipal financé par des encarts publicitaires. 32 pages d'un texte serré, quelques photos en noir et blanc dont celle de couverture qui présente une vue générale des nouveaux quartiers, symboles de l'expansion et du dynamisme d'un Bourg qui devient ville.

Seule touche de couleur dans toute cette sobriété, un porte-clefs décoré des armoiries de la ville, dans une volonté de rappeler le passé ancien de la commune. Le second bulletin paraîtra... deux ans plus tard en septembre 1969 et un troisième en janvier 1971.

La cadence s'accélère à un bulletin mensuel avec l'arrivée de Jacques Reynaud aux commandes de la municipalité en 1981. Puis, sera pris « un rythme de croisière » trimestriel en 2003 avec Bernard Piras, pour redevenir mensuel avec Marlène Mourier en septembre 2020. Entre temps, présentation, format, nombre de pages, titres, auront changé plusieurs fois mais la numérotation aura continué « son petit bonhomme de chemin », sans interruption... jusqu'à ce numéro 200 que nous sommes fiers de vous présenter.



ACHAT GROUPE D'ÉNERGIES DE LA VILLE DE BOURG-LÈS VALENCE

2^{ème} édition



Réalisez des **économies**
sur vos factures
et bénéficiez
d'une **électricité 100%**
verte

Participant en 2019 ? Vous pouvez participer à nouveau !

Pré-inscription gratuite et sans engagement
jusqu'au **31 mai 2021** sur :

<https://bourg-les-valence-energie.fr>

 04.65.08.00.54

